



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

CS/PR

P.V. CEB 15

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 2 mai 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 28 février et des 7 et 14 mars 2022
2. Examen des candidatures pour le poste du réviseur devant effectuer le contrôle et l'apurement des comptes annuels du Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg, de la Cour des comptes et du Centre pour l'égalité de traitement
3. Examen des transferts de crédits entre articles budgétaires
4. Examen des prises de position gouvernementales concernant les transferts

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, Mme Jessie Thill remplaçant Mme Semiray Ahmedova, M. Carlo Weber

M. Noah Louis, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 28 février et des 7 et 14 mars 2022**

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire approuve les projets de procès-verbal des réunions du 28 février et des 7 et 14 mars 2022.

2. Examen des candidatures pour le poste du réviseur devant effectuer le contrôle et l'apurement des comptes annuels du Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg, de la Cour des comptes et du Centre pour l'égalité de traitement

Madame la Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, Diane Adehm (CSV), passe en revue les offres qui ont été envoyées par les différents réviseurs, en vue du contrôle et de l'apurement des comptes annuels du Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg, de la Cour des comptes et du Centre pour l'égalité de traitement. En tout, sept candidatures ont été soumises à la Chambre des Députés.

L'analyse des offres par la Commission se base sur trois tableaux comparatifs ainsi que sur les différents dossiers de candidature soumis par les réviseurs et envoyés au préalable de la réunion aux membres de la Commission. Les tableaux comparatifs reprennent, entre autres, les honoraires et les types de rapports proposés par les différents réviseurs.

Après examen des candidatures, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire décide de proposer au Bureau de la Chambre des Députés de nommer les réviseurs ayant déposé l'offre la plus avantageuse économiquement, c'est-à-dire celle répondant au mieux au critère du meilleur rapport qualité/prix.

3. Examen des transferts de crédits entre articles budgétaires

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire passe en revue les listes 2021/4 et 2022/1¹ reprenant les transferts qui ont été envoyés par les différents départements ministériels à la Chambre des Députés pendant la période du 1^{er} février au 25 avril 2022.

La Commission décide de demander des informations complémentaires pour le transfert de crédit suivant :

- **Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**
- **Article sous-estimé :** Le crédit inscrit à l'article 22.3.12.010 intitulé « Frais de route et de séjour »
- **Somme concernée :** 5 000 euros
- **Motif invoqué :** « Les crédits inscrits à l'article 22.3.12.010 (« Frais de route et de séjour. ») ne suffisent pas pour garantir le paiement des frais de route et de séjour à l'intérieur du pays au vu de la croissance du nombre effectif des agents de l'Administration de la gestion de l'eau, ainsi que du nombre de déclarations des frais de parking, surtout pour les réunions ayant eu lieu au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. »

Étant donné que le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable est, en principe, bien desservi par les transports en commun gratuits, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire s'interroge sur la nécessité d'engager de tels frais. Partant, la Commission aimerait obtenir des informations complémentaires sur ces dépenses et sur les bénéficiaires de ces frais de route et de séjour.

¹ Voir listes en annexe

4. Examen des prises de position gouvernementales concernant les transferts

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire examine ensuite la prise de position du **Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région** du 23 février 2022 concernant le transfert de crédit opéré sur l'article sous-estimé 13.0.12.362². Le ministère a notamment fourni les explications suivantes :

- *Ce sont majoritairement des associations sans but lucratif qui gèrent les Clubs Seniors. Conformément au « Plan comptable budgétaire des dépenses et recettes des administrations publiques 1990 », ces crédits budgétaires sont ainsi inscrits à un article budgétaire de la classe 33 « Transferts de revenus aux administrations privées » - XX.Y.33.01Z « Subsidies à caractère bénévole aux administrations privées » (le plan comptable précise que « par administrations privées, on entend les organismes sans but lucratif au service des ménages »).*

Au moment de l'élaboration des propositions budgétaires 2022, le Club Senior situé à Remich n'a pas été géré par une asbl, mais par l'« Hospice civil de la Ville de Remich ». Quant au Club senior à Strassen, l'Administration communale de Strassen était signataire de la convention annuelle.

Les crédits budgétaires pour ces deux services conventionnés ont par conséquent été inscrits à un article budgétaire de la classe 43 « Transferts de revenus aux administrations publiques régionales et locales » - XX.Y.43.04Z « Contributions à caractère spécifique aux autres administrations locales ou régionales ».

Toutefois, entre l'élaboration des propositions budgétaires 2022 et la conclusion des conventions pour l'année 2022, les changements indiqués dans la motivation de l'arrêté de transfert de crédit, et repris par votre courrier du 16 février 2022, sont intervenus au niveau des gestionnaires respectivement des signataires de la convention des Clubs Seniors à Remich et à Strassen.

Ce n'est que dans une pure approche de technique budgétaire que les crédits votés ont été transférés, afin de tenir compte, autant que possible, des nuances du plan comptable, et permettre ainsi l'imputation de l'engagement de la dépense qui résulte de la signature de la convention. (...)»³

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prend note de cette prise de position et décide qu'il n'y a pas lieu de demander des informations supplémentaires.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire examine ensuite la prise de position du **Ministère des Sports** du 10 mars 2022 concernant le transfert de crédit opéré sur l'article sous-estimé 13.0.12.362⁴. Le ministère a notamment fourni les explications suivantes :

- *Le ministère des Sports participe activement à la semaine européenne du sport et dispose actuellement de 2 articles budgétaires distincts pour gérer le financement des actions organisées au Luxembourg. (...)*

² Voir décision de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prise lors de la réunion en commission parlementaire du 7 février 2022

³ Pour plus de détails, voir en annexe la prise de position du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

⁴ Voir décision de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prise lors de la réunion en commission parlementaire du 7 février 2022

Comme les subventions européennes sont versées à la Trésorerie de l'État avant le début des activités pour laquelle la subvention est accordée et non pas sur un article budgétaire du ministère des Sports, ces fonds ne sont de ce fait pas disponibles pour opérer un éventuel remboursement des parts avancées en trop si le décompte des frais réels engagés présente un solde négatif par rapport aux estimations ayant servi de base pour l'établissement des propositions budgétaires et pour la fixation du montant de la participation financière accordée par la Commission européenne. Ce remboursement aurait dû être fait moyennant les crédits propres du ministère des Sports, ce qui aurait été parfaitement possible si le décompte de la Commission européenne pour l'édition 2020 n'était pas parvenu qu'en décembre 2021, dans la mesure où le budget 2020 a été clôturé le 15 mars 2021 et que, de ce fait, un remboursement n'était plus possible par les crédits du budget 2020.

Quant aux raisons de la demande en remboursement, il y a lieu de souligner qu'elle s'explique par la différence entre la somme versée par la Commission européenne à titre de préfinancement et les dépenses réellement générées par la semaine européenne du sport en 2020 différence due à de nombreuses annulations d'activités en raison de la pandémie. Ce remboursement aurait pu être fait par les crédits du ministère des Sports qui étaient suffisants. Or, comme expliqué ci-dessus, le décompte tardif pour l'édition 2020 n'a plus permis le remboursement via les crédits budgétaires de l'exercice 2020.

La décision d'annuler plusieurs actions phares en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 a effectivement été reportée au maximum pour devenir néanmoins inévitable à un moment donné à cause des restrictions sanitaires en vigueur à ce moment-là. Cette dépense fût dès lors imprévisible au moment de l'établissement des propositions budgétaires et a dû être régularisée moyennant un transfert de crédit budgétaire. (...)»⁵

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prend note de cette prise de position et décide qu'il n'y a pas lieu de demander des informations supplémentaires.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire examine la prise de position de la **Direction de la Défense** du 4 avril 2022 concernant la pratique récurrente de la Direction de la Défense consistant à utiliser des surplus de fonds non utilisés dans le but de soulager le besoin en budget pour l'année subséquente⁶. La Direction de la Défense a notamment fourni les explications suivantes :

- ➔ *[I]l est à noter que le budget de la Défense (Direction de la Défense et Armée luxembourgeoise) est déterminé en fonction du PIB au moment de l'élaboration du budget et de la trajectoire de l'effort de défense à atteindre (X% du PIB), fixée par le gouvernement en conseil. En fonction de ces contraintes, il faut donc essayer d'équilibrer les demandes de budget des différents départements et services de la Défense et les propositions budgétaires de l'année subséquente. (...) Au cours du premier trimestre 2021, il s'est avéré exceptionnellement tôt dans l'année budgétaire, que deux importants montants ne seraient pas ou seulement partiellement consommés à cause d'une évolution imprévisible par rapport à la fin pour laquelle ces fonds avaient été planifiés, à savoir :*

- 1) 1.400.000 EUR (article budgétaire 01.6.12.304 « Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi ») résultant*

⁵ Pour plus de détails, voir en annexe la prise de position du Ministère des Sports

⁶ Voir décision de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prise lors de la réunion en commission parlementaire du 7 février 2022

du fait que ce montant avait été planifié pour frais de gardiennage du dépôt de munitions au Waldhof. Ces fonds n'avaient pas été sollicités, car il a été décidé de ne pas recourir à un prestataire externe pour le gardiennage du dépôt de munition.

- 2) 1.600.000 EUR (article budgétaire 01.6.12.260 « Frais d'exploitation et frais administratifs ; dépenses diverses ») résultant du fait que la mise en oeuvre des systèmes SRTUAS (Short Range Tactical Unmanned Aerial System) avait pris du retard sur le calendrier planifié, de sorte qu'il avait été estimé que le montant initialement planifié de 2.000.000 EUR, ne serait pas complètement sollicité. Ainsi pour 2021, l'Armée disposait déjà inhabituellement tôt dans l'année, d'un excédent de 3.000.000 EUR planifié, mais pas complètement utilisé aux fins pour lesquelles il avait été initialement prévu. (...)

Après avoir vérifié les argumentaires pour les 6 demandes de transferts de fonds initiés en 2021, l'Armée a constaté que pour les demandes du 29 septembre et celle du 20 octobre, l'argumentaire « préempter en 2021 des besoins exprimés dans le cadre des propositions budgétaires 2022, afin de soulager le budget 2022 » n'était pas adéquat. (...) ⁷

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prend note de cette prise de position et décide qu'il n'y a pas lieu de demander des informations supplémentaires.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire examine ensuite la prise de position du **Ministère de la Sécurité intérieure** du 13 avril 2022 concernant le transfert de crédit opéré sur l'article sous-estimé 06.1.12.070⁸. Le ministère a notamment fourni les explications suivantes :

- ➔ À la base se trouve le refus officiel en octobre 2020 du Ministère de la Sécurité intérieure de procéder via procédure ouverte européenne en vue de renouveler l'infrastructure centralisée de stockage SAN pour les besoins de la Police grand-ducale à cause du délai tardif du lancement de la procédure envisagée par la Police. La procédure ouverte fut reportée en 2021 et a généré des dépenses non planifiées au niveau de l'article budgétaire 06.1.12.070. En effet, dû à l'acquisition reportée vers 2021 du nouveau système SAN, la Police grand-ducale a dû prolonger la maintenance de l'ancien système de stockage de 6 mois ce qui a engendré des frais de 69'564.16 €. (...)

Instauration d'urgence d'un journal de bord digital afin de respecter les prescriptions en matière de protection des données : (...) L'objectif du projet qui fait l'objet de la présente offre est d'enrichir cette base existante avec les données de journalisation PGDFIN-IPVS, afin de faciliter la mission du DPO et de s'assurer de la compliance de PGDFIN-IPVS en termes de traçage des accès aux données personnelles. Cette intervention a coûté 58'675 € et ne fut pas planifiée pour l'exercice budgétaire 2021.

Acquisition d'un outil de déploiements de projets informatiques : (...) Le besoin est devenu plus pressant avec le développement du nouveau Fichier Central. Lors de la rédaction du budget, nous ne mentionnions que les projets pour lesquels il existe une chance réaliste de les implémenter; le principal frein étant les ressources humaines. Or, en juillet 2021, nous avons finalement pu profiter d'un renfort DevOPS qui pouvait démarrer la mise en oeuvre et nous avons profité de la possibilité du transfert d'article pour faire une souscription OpenShift et avoir un support de mise en place. Non

⁷ Pour plus de détails, voir en annexe la prise de position de la Direction de la Défense

⁸ Voir décision de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prise lors de la réunion en commission parlementaire du 7 février 2022

seulement le Fichier Central en profitera, mais également de nombreuses nouvelles applications dans le projet Single Sign-On avec KeyCloak de la DCSP-STIC.

Autres imprévus de petite envergure : Lors de l'exercice budgétaire, certains autres imprévus de moindre envergure ont dû être réalisés : 1) Enterprise application Monitor 13'455 €, 2) Oracle consultance 10'000 €. (...) ⁹

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prend note de cette prise de position et décide qu'il n'y a pas lieu de demander des informations supplémentaires.

Luxembourg, le 11 mai 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

⁹ Pour plus de détails, voir en annexe la prise de position du Ministère de la Sécurité intérieure

Transferts d'articles budgétaires entrés entre le 1^{er} février et le 25 avril 2022 concernant l'exercice 2022
liste 2022/2

Date du courrier	Article sous-estimé	Article de provenance	Montant en euros	Motif
Justice				
15/04/22	07.2.12.190	7.2.11.120	5.400,00 €	payer les gratifications alors que le montant retenu en vue des propositions budgétaires pour l'année 2022 avait été mal calculé en 2021
15/04/22	37.2.74.043	37.2.74.003	5.000,00 €	acquérir des véhicules de service répondant aux besoins spécifiques du Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff suite à l'accord du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 22 septembre 2021
Mobilité et des Travaux publics				
08/03/22	21.4.11.070	21.4.12.270	15.200,00 €	charger une entreprise de surveillance du contrôle d'accès des locaux de l'Administration des Bâtiments publics sous le régime du CovidCheck
25/04/22	20.4.12.260	20.4.12.020	5.000,00 €	suite à une réparation importante d'un camion à la suite d'un accident, ce qui a consommé la moitié du budget de cet article, il doit être majoré de 5.000 € afin de prendre en charge les frais d'exploitation courants (carburants, consommations bornes, entretiens etc.) des véhicules automoteurs du Service de la Navigation fluviale

Transferts d'articles budgétaires entrés entre le 1^{er} février et le 25 avril 2022 concernant l'exercice 2021
liste 2021/4

Date du courrier	Article sous-estimé	Article de provenance	Montant en euros	Motif
Affaires Étrangères et européennes				
11/03/22	01.1.12.260	01.1.12.011	120.000,00 €	frais imprévus et élevés de déménagement dans le cadre des détachements professionnels du mouvement diplomatique 2021
11/03/22	01.1.12.300	01.1.12.011	120.000,00 €	frais imprévus et élevés de déménagement dans le cadre des détachements professionnels du mouvement diplomatique 2021
11/03/22	01.1.12.260	01.1.11.141	148.000,00 €	le renforcement d'agents détachés auprès de nos Missions à l'étranger, l'indexation de l'assurance complémentaire médicale des agents détachés aux Etats-Unis et des factures non prévues dans le budget 2021 de la caisse nationale de santé
11/03/22	01.1.12.260	01.1.12.011	30.000,00 €	frais imprévus et élevés de déménagement dans le cadre des détachements professionnels du mouvement diplomatique 2021
Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
10/02/22	19.2.12.190	19.2.11.130	1.000,00 €	payer les indemnités de la commission des variétés
10/02/22	19.3.12.020	19.3.12.270	2.800,00 €	Le contrat de nettoyage a dû être étendu au cours de l'année 2021 et les frais d'entretien des bâtiments sont plus importants que prévu
24/02/22	19.3.12.020	19.3.12.270	50,00 €	Le contrat de nettoyage a dû être étendu au cours de l'année 2021 et les frais d'entretien des bâtiments sont plus importants que prévu
01/03/22	19.2.12.190	19.2.11.100	1.000,00 €	Le crédit voté pour 2021 est de 12.582 €. Ce montant n'a pas été adapté et est resté identique au crédit voté pour 2020. Or, suite à l'augmentation de personnel, le besoin réel pour 2021 est de 14.304 €
Culture				
01/03/22	02.1.12.080	02.1.35.060	100,00 €	le Service des sites et monuments nationaux aimerait adhérer à l'association internationale des archives francophones pour que son archiviste puisse profiter ainsi de diverses formations d'archivage offertes en ligne. la prédite dépense n'était pas prévisible lors de l'élaboration des propositions budgétaires pour l'exercice 2022 en mai 2021
Défense				
10/02/22	01.6.12.120	01.6.11.300	36.000,00 €	besoins supplémentaires non prévus dans le cadre des propositions budgétaires

10/02/22	01.6.12.120	01.6.11.080	20.000,00 €	frais supplémentaires générés par la pandémie de Covid-19
10/02/22	01.6.12.120	01.6.11.100	600,00 €	payer les indemnités dues, la simulation des dépenses lors de la planification budgétaire étant légèrement erronée
10/02/22	01.6.12.120	01.6.12.370	2.500,00 €	payer les gages de personnes externes en appui à la Musique militaire suite à des indisponibilités de musiciens militaires attirés causées par la pandémie Covid 19

Économie

10/02/22	05.0.12.121	05.0.12.080	37.000,00 €	couvrir les dernières factures de gardiennage et de nettoyage du bâtiment Forum Royal, ainsi que de produits d'entretien, ouvertes pour le mois de décembre
----------	-------------	-------------	-------------	---

Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

04/02/22	11.6.11.130	11.6.12.151	1.000,00 €	frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et paramédicaux, ainsi que les frais pharmaceutiques des pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'État (CSEE), qui ne sont pas pris en charge par la Caisse nationale de santé ou par les parents des jeunes
04/02/22	11.6.12.252	11.6.12.151	8.000,00 €	frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et paramédicaux, ainsi que les frais pharmaceutiques des pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'État (CSEE), qui ne sont pas pris en charge par la Caisse nationale de santé ou par les parents des jeunes
04/02/22	11.3.41.004	11.3.11.150	100,00 €	grand nombre d'heures supplémentaires prestées dans le cadre du projet de formation « Diplom+ »
04/02/22	10.7.12.190	10.7.35.020	30.000,00 €	augmentation considérable du coût par élève des placements à l'étranger
04/02/22	10.7.33.003	10.7.35.020	35.500,00 €	augmentation considérable du coût par élève des placements à l'étranger
04/02/22	10.7.41.010	10.7.35.020	51.425,00 €	augmentation considérable du coût par élève des placements à l'étranger
04/02/22	11.6.11.130	11.6.12.010	600,00 €	les frais de route et de séjour des agents du Centre socio-éducatif de l'État (CSEE), ainsi que les indemnités de nuit des agents astreints à effectuer des rondes de nuits
04/02/22	11.6.12.260	11.6.12.210	3.500,00 €	frais d'alimentation des pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'État
08/03/22	10.7.12.262	10.7.35.021	9.859,00 €	augmentation des prises en charge
08/03/22	10.7.12.273	10.7.35.021	5.600,00 €	augmentation des prises en charge
08/03/22	10.7.12.274	10.7.35.021	8.000,00 €	augmentation des prises en charge
08/03/22	10.7.12.276	10.7.35.021	5.500,00 €	augmentation des prises en charge
08/03/22	10.7.12.277	10.7.35.021	4.000,00 €	augmentation des prises en charge
08/03/22	11.3.41.004	11.3.12.000	40.855,00 €	grand nombre d'examens de repêchage qui ont dû être organisés par le Service de la formation professionnelle
05/04/22	11.8.33.010	11.8.34.012	250,00 €	remboursement supplémentaire des brevets B ou C à charge de l'exercice 2021, étant donné que le budget initial permettait de financer 50 remboursements au montant de 250,00€ chacun, mais finalement 51 demandes ont été introduites

05/04/22	11.6.12.254	11.6.12.151	3.730,00 €	frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et paramédicaux, ainsi que les frais pharmaceutiques des pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'État (CSEE), qui ne sont pas pris en charge par la Caisse nationale de santé ou par les parents des jeunes
05/04/22	10.0.12.302	10.0.12.110	4.900,00 €	régler les mémoires d'honoraires relatifs aux affaires juridiques engagées en 2021

Égalité entre les femmes et les hommes

08/02/22	23.0.12.010	23.0.12.270	300,00 €	les frais d'entretien et de nettoyage ont été plus élevés que prévus à cause de la situation COVID-19 et l'indexation des salaires applicable à partir de octobre 2021
----------	-------------	-------------	----------	--

Environnement, du Climat et du Développement durable

08/03/22	22.0.33.000	22.0.12.312	5.000,00 €	paiement de l'intégralité des factures du SIDEN de 2021, dont le montant n'était pas encore connu lors de rétablissement des propositions budgétaires pour l'exercice 2021
08/03/22	22.0.41.010	22.0.12.312	14.245,00 €	paiement de l'intégralité des factures du SIDEN de 2021, dont le montant n'était pas encore connu lors de rétablissement des propositions budgétaires pour l'exercice 2021
08/03/22	22.3.12.260	22.3.12.122	850,00 €	garantir le paiement des auditeurs respectifs au vu de la connaissance préalable manquante des lieux de départ de ceux-ci et des trajets aller-retour à effectuer de ceux-ci
08/03/22	22.3.11.100	22.3.12.010	5.000,00 €	garantir le paiement des frais de route et de séjour à l'intérieur du pays au vu de la croissance du nombre effectif des agents de l'Administration de la gestion de l'eau, ainsi que du nombre de déclarations des frais de parking, surtout pour les réunions ayant eu lieu au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
05/04/22	22.3.11.100	22.3.12.270	2.100,00 €	paiement des charges locatives du bâtiment administratif de l'Administration de la gestion de l'eau de l'année 2021
05/04/22	22.3.12.190	22.3.12.270	11.495,00 €	paiement des charges locatives du bâtiment administratif de l'Administration de la gestion de l'eau de l'année 2021
05/04/22	22.3.12.260	22.3.12.270	39.100,00 €	paiement des charges locatives du bâtiment administratif de l'Administration de la gestion de l'eau de l'année 2021

Famille et de l'Intégration

05/04/22	12.1.33.058	12.1.33.056	12.310,00 €	le volume des prestations « soutien de l'entourage et suivi deuil », fournies en 2021 par les deux organismes gestionnaires bénéficiant d'une convention dans le cadre du service « accompagnement et soins palliatifs », a dépassé les prévisions
----------	-------------	-------------	-------------	--

Justice

02/02/22	07.2.12.190	07.2.12.083	6.000,00 €	factures en souffrance concernant le chauffage, l'eau et les taxes canal
----------	-------------	-------------	------------	--

10/02/22	07.2.12.021	07.2.12.151	7.266,00 €	insuffisance due notamment à l'acquisition de tests rapides SARS-Cov-2, nécessité d'être majoré de 7.266 € afin de pouvoir liquider des factures des hôpitaux lesquelles seront encore envoyées au CPG
11/02/22	07.1.12.020	07.1.12.260	6.082,00 €	payer des factures en relation avec le matériel de bureau, les impressions et les abonnements de la bibliothèque centrale de la magistrature
08/03/22	07.0.12.140	07.0.11.130	359,00 €	payer les indemnités des bénéficiaires fonctionnaires de la Commission d'études législatives
08/03/22	07.0.12.140	07.0.12.000	1.982,00 €	payer les indemnités des bénéficiaires tiers de la Commission d'études législatives
22/03/22	07.2.12.191	07.2.12.210	13.572,00 €	dix factures en souffrance de la société LA PROVENÇALE
05/04/22	07.0.12.020	07.0.12.310	150,00 €	payer les indemnités des chargés de cours du CCDL (cours complémentaires en droit luxembourgeois)
05/04/22	07.0.12.080	07.0.12.310	3.020,00 €	payer les indemnités des chargés de cours du CCDL (cours complémentaires en droit luxembourgeois)
05/04/22	07.0.12.140	07.0.12.310	6.649,00 €	payer les indemnités des chargés de cours du CCDL (cours complémentaires en droit luxembourgeois)
05/04/22	07.2.12.081	07.2.12.151	5.000,00 €	payer les factures relevant du mois de décembre du CHL
05/04/22	07.2.12.351	07.2.12.151	1.400,00 €	payer les factures relevant du mois de décembre du CHL

Logement

25/03/22	15.0.12.140	15.0.12.260	25.000,00 €	nombre accru d'envois postaux de la part du Service des aides au logement suite à une augmentation des attributions dudit Service
25/03/22	15.0.12.140	15.0.12.000	3.000,00 €	activité accrue de la commission chargée d'instruire les demandes des aides au logement
25/03/22	15.0.12.000	15.0.11.130	45,00 €	les indemnités dues au commissaire du Gouvernement qui sont à charge de l'Etat se sont avérées un peu plus élevées qu'estimé
25/03/22	15.0.12.260	15.0.43.002	15.000,00 €	nombre de logements mis en gestion locative sociale supérieur au nombre de logements initialement estimé
25/03/22	15.0.12.140	15.0.43.002	3.597,00 €	nombre de logements mis en gestion locative sociale supérieur au nombre de logements initialement estimé

Mobilité et des Travaux publics

08/03/22	21.3.14.000	21.3.14.001	304.000,00 €	interventions de la division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic sur le réseau autoroutier plus importantes que prévu notamment en raison du report à l'exercice 2021 de certaines interventions initialement programmées pour 2020 en raison de la crise sanitaire de la Covid 19
11/03/22	51.2.74.040	51.2.74.050	8.000,00 €	Le remplacement du processeur spécial « workstation » du service de la photogrammétrie initialement prévu sur l'article 51.2.74.040 est à considérer en tant qu'équipement informatique et doit être imputé sur l'article 51.2.74.050

05/04/22	21.1.12.260	21.1.34.040	20.000,00 €	indemnisation de plusieurs personnes en raison de l'état défectueux du réseau routier de l'Etat
05/04/22	21.0.12.260	21.0.12.110	36.000,00 €	paiement des honoraires dans le cadre de diverses affaires judiciaires en matière d'engagement de la responsabilité civile de l'Etat
05/04/22	21.0.12.260	21.0.12.270	1.500,00 €	financement de l'acquisition de produits de nettoyage pour les besoins du département de la mobilité et des transports
Protection des consommateurs				
25/02/22	26.0.12.020	26.0.12.010	10,00 €	payer une indemnité de déplacement
Sécurité intérieure				
10/02/22	06.1.12.261	06.1.11.150	202.000,00 €	récentes manifestations des derniers mois contre les mesures sanitaires COVID-19 en conséquence desquelles les heures supplémentaires des policiers se sont accumulées
16/02/22	06.1.12.261	06.1.12.020	10.000,00 €	augmentations permanentes du prix du carburant
Sécurité sociale				
08/03/22	17.6.12.250	17.6.12.251	584,00 €	la part de l'AEC aux frais communs était plus important que le solde disponible de l'article
Sports				
04/02/22	13.0.12.302	13.0.12.001	19.000,00 €	un des médecins fonctionnaires a changé de statut suite à son départ en retraite et les indemnités pour l'interprétation des électrocardiogrammes n'ont pas été considérées lors de la demande de dépassement en novembre 2021
04/02/22	13.0.12.310	13.0.12.001	6.000,00 €	un des médecins fonctionnaires a changé de statut suite à son départ en retraite et les indemnités pour l'interprétation des électrocardiogrammes n'ont pas été considérées lors de la demande de dépassement en novembre 2021
04/02/22	13.0.12.361	13.0.12.001	19.000,00 €	un des médecins fonctionnaires a changé de statut suite à son départ en retraite et les indemnités pour l'interprétation des électrocardiogrammes n'ont pas été considérées lors de la demande de dépassement en novembre 2021
04/02/22	13.0.12.363	13.0.12.001	15.000,00 €	un des médecins fonctionnaires a changé de statut suite à son départ en retraite et les indemnités pour l'interprétation des électrocardiogrammes n'ont pas été considérées lors de la demande de dépassement en novembre 2021
10/03/22	13.0.33.010	13.0.33.021	25.000,00 €	compenser la situation financière précaire de nombreuses fédérations, lesquelles sont confrontées depuis début 2020, d'une part, à une perte considérable de recettes, et d'autre part, à une augmentation des charges engendrées par les mesures à mettre en oeuvre durant le temps de la crise sanitaire Covid-19 toujours persistante



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°274575

Responsable: Sousa Cristel

Auteur: Ministre de la Famille et de l'Intégration

Envoyé au service Expédition le 27/04/2022 à 11h46

En vue de la réunion COMEXBU du 2/5 à 14h - Transferts de crédit - Prise de position Famille (point 4.)

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°271638

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre de la Famille et de l'Intégration

Envoyé au service Expédition le 04/03/2022 à 14h24

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région : Prise de position concernant le transfert d'un article budgétaire (12.1.43.041 - 12.1.33.051)

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi - Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 23 février 2022



CHAMBRE DES DEPUTES

Monsieur Fernand ETGEN

Président de la Chambre des Députés

23, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 LUXEMBOURG

Réf : 1555 /2022 /PA

Division « Personnes âgées »
Dossier suivi par : Georgette AREND
Tél : 247-86535 ; georgette.arend@fm.etat.lu

Monsieur le Président,

Je me réfère à votre courrier du 16 février 2022, transmettant la demande de la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire en vue de l'obtention d'un complément d'informations sur la dépense qui est en relation avec un transfert de crédit effectué sur les crédits du budget 2022.

Par arrêté ministériel du 3 janvier 2022, la somme de 570.057 EUR fut transférée de l'article 12.1.43.041 à l'article 12.1.33.051. Les 2 articles budgétaires visent, entre autres, la participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des « centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées », communément appelés « Clubs Seniors ».

Les Clubs Seniors sont des structures ouvertes à vocation régionale, s'adressant prioritairement aux personnes âgées de plus de 60 ans dans un but de prévention de l'isolement social, de favorisation du contact humain, de promotion de l'intégration et la participation sociale des seniors, d'accompagnement lors du passage de la vie active à la retraite et de prévention des déficiences sur les plans physique, psychique et cognitif.

En 2021, le Luxembourg disposait d'un réseau de 20 Clubs Seniors répartis dans tout le pays. Les gestionnaires des Clubs seniors conventionnés bénéficient d'une participation financière de la part de l'Etat.

Ce sont majoritairement des associations sans but lucratif qui gèrent les Clubs Seniors. Conformément au « Plan comptable budgétaire des dépenses et recettes des administrations publiques 1990 », ces crédits budgétaires sont ainsi inscrits à un article budgétaire de la classe 33 « Transferts de revenus aux administrations privées » - XX.Y.33.01Z « Subsidies à caractère bénévole aux administrations privées » (le plan comptable précise que « par administrations privées, on entend les organismes sans but lucratif au service des ménages »).

Au moment de l'élaboration des propositions budgétaires 2022, le Club Senior situé à Remich n'a pas été géré par une asbl, mais par l'« Hospice civil de la Ville de Remich ». Quant au Club senior à Strassen, l'Administration communale de Strassen était signataire de la convention annuelle.

Les crédits budgétaires pour ces deux services conventionnés ont par conséquent été inscrits à un article budgétaire de la classe 43 « *Transferts de revenus aux administrations publiques régionales et locales* » - XX.Y.43.04Z « *Contributions à caractère spécifique aux autres administrations locales ou régionales* ».

Toutefois, entre l'élaboration des propositions budgétaires 2022 et la conclusion des conventions pour l'année 2022, les changements indiqués dans la motivation de l'arrêté de transfert de crédit, et repris par votre courrier du 16 février 2022, sont intervenus au niveau des gestionnaires respectivement des signataires de la convention des Clubs Seniors à Remich et à Strassen.

Ce n'est que dans une pure approche de technique budgétaire que les crédits votés ont été transférés, afin de tenir compte, autant que possible, des nuances du plan comptable, et permettre ainsi l'imputation de l'engagement de la dépense qui résulte de la signature de la convention. La nature de la dépense, respectivement la finalité des crédits inscrits dans la loi budgétaire, à savoir la participation financière aux frais de fonctionnement de Clubs Seniors, reste inchangée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,



Corinne CAHEN



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°270689
Responsable: Sousa Cristel
Auteur: Etgen Fernand

Envoyé au service Expédition le 17/02/2022 à 09h53

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire - question concernant un transfert de crédit effectué par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Destinataires

Service central de législation (Secrétariat procédure), Ministères et Administrations
Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)
CAHEN Corinne, Ministre de la Famille et de l'Intégration



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Cristel Sousa
Service des Commissions
Tél.: + (352) 466 966-334
Courriel: csousa@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le
Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Madame Corinne Cahen
Ministre de la Famille et de
l'Intégration
L-2919 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2022

Concerne: Transfert de crédit effectué par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Madame le Ministre,
Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 7 février 2022, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen des transferts de crédits opérés par différents ministères au cours des derniers mois et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022.

Parmi ces opérations, le transfert suivant a particulièrement attiré l'attention de la commission parlementaire :

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région :

Article sous-estimé : 13.0.12.362

Somme : 570.057,00 €

Motif : L'« Hospice Civil de la Ville de Remich » a cessé l'exercice de l'activité de « centre régional d'animation et de guidance » à Remich au 31 décembre 2021 et l'association sans but lucratif « Inter-Actions » reprend l'exercice de l'activité dudit centre régional d'animation et de guidance ; la convention pour l'exercice de l'activité de « centre régional d'animation et de guidance » à Strassen, conclue jusqu'à présent avec l'Administration communale de Strassen, sera signée avec l'organisme gestionnaire agréé « Sodexo Luxembourg sa » à partir du 1er janvier 2022.

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop and a vertical stroke intersecting it near the right end.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°268855

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre de la Famille et de l'Intégration

Envoyé au service Expédition le 20/01/2022 à 10h57

Ministre de la Famille et de l'Intégration : Transfert d'un article budgétaire (12.1.43.041 - 12.1.33.051)

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



Luxembourg, le 3 janvier 2022

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu l'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat;

Vu l'article 14, alinéa 2 de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022, portant dérogation à l'article 18, paragraphe 2, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat;

Vu l'article budgétaire **12.1.43.041** du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022 (libellé : Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées);

Vu l'article budgétaire **12.1.33.051** du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022 (libellé : Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées);

Considérant que l'« Hospice Civil de la Ville de Remich » a cessé l'exercice de l'activité de « centre régional d'animation et de guidance » à Remich au 31 décembre 2021 ;

Considérant que l'association sans but lucratif « Inter-Actions » reprend l'exercice de l'activité dudit centre régional d'animation et de guidance ;

Considérant que la convention pour l'exercice de l'activité de « centre régional d'animation et de guidance » à Strassen, conclue jusqu'à présent avec l'Administration communale de Strassen, sera signée avec l'organisme gestionnaire agréé « Sodexo Luxembourg sa » à partir du 1^{er} janvier 2022 ;

Arrête :

Art 1^{er}. Le montant de 570.057 EUR est transféré de l'article 12.1.43.041 à l'article 12.1.33.051 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022.

Art 2. Par suite de ce transfert, les crédits des articles sont modifiés comme suit :

Article budgétaire	Budget voté	Transfert	Crédit après transfert
12.1.43.041	570.057.-	-570.057.-	0.-
12.1.33.051	10.959.361-	+570.057.-	11.529.418.-

Art 3 : Le présent arrêté est expédié en copie à la Direction du Contrôle Financier, au Ministère des Finances, à l'Inspection Générale des Finances et à la Chambre des Députés pour information.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,


Corinne CAHEN



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°274572
Responsable: Sousa Cristel
Auteur: Ministre des Sports

Envoyé au service Expédition le 27/04/2022 à 11h46

En vue de la réunion COMEXBU du 2/5 à 14h - Transferts de crédit - Prise de position Sports (point 4.)

Destinataires

Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°272246

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre des Sports

Envoyé au service Expédition le 11/03/2022 à 14h53

Ministre des Sports: Transfert de crédit d'un article budgétaire (13.012.362-PODZZ091)

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :

11 MARS 2022

212246

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 MARS 2022

Personne en charge du dossier :

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

SCL : TP - 405 / ak

Objet : Transfert de crédit effectué par le Ministre des Sports.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 16 février 2022, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre des Sports sur le transfert opéré vers l'article 13.0.12.362 du budget des recettes et des dépenses de l'État de l'exercice 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen



Luxembourg, le 2 mars 2022

Dossier suivi par : Michel ZENITI
Tél. : 247 – 83426
E-Mail : michel.zeniti@sp.etat.lu

Le Ministre aux Relations avec le Parlement
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Reg.: SCL:

Entré le: - 3 MARS 2022

CE: CHD:

A traiter par:

Copie à:

Monsieur Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Objet : Transfert de crédit effectué par le ministère des Sports – article 13.0.12.362

Monsieur le Ministre,

Me référant au courrier du 16 février 2022 de la Chambre des Députés relatif à l'affaire sous objet, j'ai l'honneur de vous fournir ci-dessous les informations complémentaires demandées avec prière de les transmettre à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés.

Permettez-moi tout d'abord de présenter un bref résumé de l'historique et de la procédure applicable. Depuis sa création en 2015 par la Commission européenne, le ministère des Sports participe activement à la semaine européenne du sport et dispose actuellement de 2 articles budgétaires distincts pour gérer le financement des actions organisées au Luxembourg.

Il s'agit en l'occurrence des articles suivants :

- 13.0.12.362 « Participation de l'Etat aux frais générés par la semaine européenne du sport » de la section des dépenses générales du ministère et par lequel le ministère des Sports engage et paye les factures en relation avec les activités de la semaine européenne du sport. Ces fonds constituent des fonds propres du ministère des Sports ;
- PODZZ091 « Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative Semaine européenne du Sport » de la section du budget pour ordre du ministère, ce qui constitue le subside en tant que tel accordé par la Commission européenne à l'Etat luxembourgeois, qui n'est pas intégré dans le budget du ministère des Sports, mais constitue une recette affectée à la Trésorerie de l'Etat.

Comme les subventions européennes sont versées à la Trésorerie de l'État avant le début des activités pour laquelle la subvention est accordée et non pas sur un article budgétaire du ministère des Sports, ces fonds ne sont de ce fait pas disponibles pour opérer un éventuel remboursement des parts avancées en trop si le décompte des frais réels engagés présente un solde négatif par rapport aux estimations ayant servi de base pour l'établissement des propositions budgétaires et pour la fixation du montant de la participation financière accordée par la Commission européenne. Ce remboursement aurait dû être fait moyennant les crédits propres du ministère des Sports, ce qui aurait été parfaitement possible si le décompte de la Commission européenne pour l'édition 2020 n'était pas parvenu qu'en décembre 2021, dans la mesure où le budget 2020 a été clôturé le 15 mars 2021 et que, de ce fait, un remboursement n'était plus possible par les crédits du budget 2020.

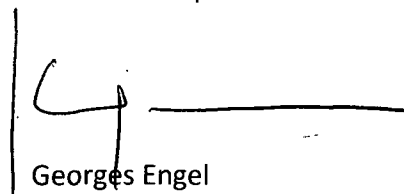
Quant aux raisons de la demande en remboursement, il y a lieu de souligner qu'elle s'explique par la différence entre la somme versée par la Commission européenne à titre de préfinancement et les dépenses réellement générées par la semaine européenne du sport en 2020 différence due à de nombreuses annulations d'activités en raison de la pandémie. Ce remboursement aurait pu être fait par les crédits du ministère des Sports qui étaient suffisants. Or, comme expliqué ci-dessus, le décompte tardif pour l'édition 2020 n'a plus permis le remboursement via les crédits budgétaires de l'exercice 2020.

La décision d'annuler plusieurs actions phares en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 a effectivement été reportée au maximum pour devenir néanmoins inévitable à un moment donné à cause des restrictions sanitaires en vigueur à ce moment-là. Cette dépense fût dès lors imprévisible au moment de l'établissement des propositions budgétaires et a dû être régularisée moyennant un transfert de crédit budgétaire.

Vu les procédures financières de la Commission européenne en matière de participation, voire de régularisation de sa participation aux frais générés par l'organisation des activités lors de la semaine européenne du Sport, il n'est pas exclu, que cette situation se présente de nouveau à l'avenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports



Georges Engel



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°270688
Responsable: Sousa Cristel
Auteur: Etgen Fernand

Envoyé au service Expédition le 17/02/2022 à 09h51

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire - question concernant un transfert de crédit effectué par le ministère des Sports

Destinataires

Service central de législation (Secrétariat procédure), Ministères et Administrations
Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)
ENGEL Georges, Ministre des Sports



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Cristel Sousa
Service des Commissions
Tél.: + (352) 466 966-334
Courriel: csousa@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le
Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Monsieur Georges Engel
Ministre des Sports
B.P. 180
L-2011 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2022

Concerne: Transfert de crédit effectué par le Ministère des Sports

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 7 février 2022, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen des transferts de crédits opérés par différents ministères au cours des derniers mois et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021.

Parmi ces opérations, le transfert suivant a particulièrement attiré l'attention de la commission parlementaire :

Ministère des Sports :

Article sous-estimé : 13.0.12.362

Somme : 71.000,00 €

Motif : Frais engagés pour l'édition 2021 de la semaine européenne du sport et le remboursement intégral en relation avec l'édition 2020 de l'événement

La commission demande des informations complémentaires concernant ce transfert. Elle estime que cette dépense était prévisible et souhaite connaître les raisons qui font qu'elle n'a pas figuré au projet de budget pour 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°268019

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre des Sports

Envoyé au service Expédition le 06/01/2022 à 12h25

Ministre des Sports : Transfert de crédit d'un article budgétaire (13.0.12.310-13.0.12.362)

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



Réf.: 3343/2021

Le Ministre des Sports,

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

06 JAN. 2022

268 019

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021 ;

Vu l'article 18 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État ;

Considérant que les dépenses générées par la semaine européenne du sport étaient moins élevées que prévues lors de l'établissement des propositions budgétaires pour l'exercice 2020 à cause de l'annulation de plusieurs actions en raison de la situation sanitaire COVID-19 ;

Considérant que la Commission Européenne demande le remboursement de la différence entre la somme versée à titre de préfinancement (112.140,40 €) en 2020 et le montant retenu par la Commission Européenne (8.390,42 €) dans le cadre du décompte final déposé par le ministère des Sports en 2021 ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 13.0.12.362 « Participation de l'Etat aux frais générés par la semaine européenne du sport » est insuffisant pour supporter les frais engagés pour l'édition 2021 de la semaine européenne du sport et le remboursement intégral en relation avec l'édition 2020 de l'événement ;

Considérant que les articles 13.0.12.310 « Animation et appui du sport-loisir : dépenses diverses » et 13.0.12.363 « Plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen" : dépenses diverses » présenteront des excédents de crédit en raison de l'annulation de plusieurs actions et événements à cause de la situation sanitaire COVID-19 ;

Arrête :

Art. 1er.- Une somme de 30.000 € est transférée de l'article 13.0.12.310 à l'article 13.0.12.362 du budget des dépenses de l'exercice 2021 et une somme de 41.000 € est transférée de l'article 13.0.12.363 à l'article 13.0.12.362 du budget des dépenses de l'exercice 2021.

Art. 2.- Par suite de ce transfert, le crédit de l'article 13.0.12.310 est ramené de (60.000 – 30.000) à 30.000 €, le crédit de l'article 13.0.12.363 est ramené de (80.000 – 41.000) à 39.000 € et le crédit de l'article 13.0.12.362 est porté de (36.000 + 71.000) à 107.000 €.

Art. 3.- Le présent arrêté est adressé pour information au Service du contrôle financier du Ministère des Sports, au Ministre des Finances et à la Chambre des Députés.

MINUTE

Luxembourg, le 3 janvier 2022

Dan Kersch



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°274573
Responsable: Sousa Cristel
Auteur: Direction de la Défense

Envoyé au service Expédition le 27/04/2022 à 11h46

En vue de la réunion COMEXBU du 2/5 à 14h - Transferts de crédit - Prise de position Défense (point 4.)

Destinataires

Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi - Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°273705

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre aux Relations avec le Parlement

Envoyé au service Expédition le 05/04/2022 à 14h29

Ministre de la Défense: Prise de position sur plusieurs transferts de crédits effectués par la Direction de la Défense

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement



Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 04 AVR. 2022

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : TP - 609 / nb

Objet : Transferts de crédits effectués par la Direction de la Défense.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 16 février 2022, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre de la Défense sur plusieurs transferts de crédits effectués par la Direction de la Défense et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire souhaite avoir des informations complémentaires concernant la pratique récurrente de la Direction de la Défense consistant à utiliser des surplus de fonds non utilisés dans le but de soulager le besoin en budget pour l'année subséquente.

Tout d'abord, afin de dresser un cadre général, il est à noter que le budget de la Défense (Direction de la Défense et Armée luxembourgeoise) est déterminé en fonction du PIB au moment de l'élaboration du budget et de la trajectoire de l'effort de défense à atteindre (X% du PIB), fixée par le gouvernement en conseil. En fonction de ces contraintes, il faut donc essayer d'équilibrer les demandes de budget des différents départements et services de la Défense et les propositions budgétaires de l'année subséquente.

Cependant la hauteur du budget de l'année N+1 de la Défense n'est arrêtée définitivement qu'en septembre de l'année N, en prenant en compte le PIB à ce moment.

Comme le besoin en budget exprimé par les départements et services de l'Armée dépasse normalement le budget qui sera autorisé, l'Armée utilise régulièrement des fonds, risquant de tomber en économie, afin d'équilibrer, de manière préventive et dans la mesure du possible les propositions budgétaires de l'année subséquente.

La présente demande de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire ne touche pas la Direction de la Défense, mais l'Armée concernant une demande de transfert de fonds datée du 29 septembre 2021 pour un montant total de 1.040.000 EUR.

La pratique de l'Armée en matière d'utilisation des surplus de fonds, illustrée sur base de l'exemple « exécution budgétaire 2021 - planification budgétaire 2022 », se présente comme suit.

Pour l'année budgétaire 2021, l'Armée avait initié six demandes de transferts de crédit datées: 21 mai, 24 juin, 30 août, 29 septembre, 29 octobre, 22 novembre.

Entre octobre 2020 et mi-janvier 2021, les départements et services de l'Armée ont introduit leurs besoins pour l'année budgétaire 2022. Ces besoins ont été compilés par le Chef Département Budget / Finances de l'Armée et, en fonction de leur nature économique, ils ont été ventilés sur les articles budgétaires respectifs.

Au cours du premier trimestre 2021, il s'est avéré exceptionnellement tôt dans l'année budgétaire, que deux importants montants ne seraient pas ou seulement partiellement consommés à cause d'une évolution imprévisible par rapport à la fin pour laquelle ces fonds avaient été planifiés, à savoir :

- 1) 1.400.000 EUR (article budgétaire 01.6.12.304 « Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi ») résultant du fait que ce montant avait été planifié pour frais de gardiennage du dépôt de munitions au Waldhof. Ces fonds n'avaient pas été sollicités, car il a été décidé de ne pas recourir à un prestataire externe pour le gardiennage du dépôt de munition.
- 2) 1.600.000 EUR (article budgétaire 01.6.12.260 « Frais d'exploitation et frais administratifs ; dépenses diverses ») résultant du fait que la mise en œuvre des systèmes SRTUAS (Short Range Tactical Unmanned Aerial System) avait pris du retard sur le calendrier planifié, de sorte qu'il

avait été estimé que le montant initialement planifié de 2.000.000 EUR, ne serait pas complètement sollicité.

Ainsi pour 2021, l'Armée disposait déjà inhabituellement tôt dans l'année, d'un excédent de 3.000.000 EUR planifié, mais pas complètement utilisé aux fins pour lesquelles il avait été initialement prévu.

Fin avril 2021, le Chef Département Budget / Finances de l'Armée avait compilé les propositions budgétaires 2022 et sachant qu'il disposait d'un surplus de 3.000.000 EUR de l'année 2021 il demandait aux départements et services de l'Armée de préempter en 2021 des besoins exprimés dans le cadre des propositions budgétaires 2022, afin d'équilibrer le budget 2022.

Ainsi, avant la remise des propositions budgétaires 2022 à l'Inspection Générale des Finances, certains besoins demandés initialement pour 2022, ont été retirés des propositions budgétaires de 2022 de l'Armée parce qu'ils ont pu être exécutés en 2021.

Alors que cet argumentaire était valable pour la demande de transferts de fonds datée du 21 mai, il n'en était plus le cas pour les demandes subséquentes.

Après avoir vérifié les argumentaires pour les 6 demandes de transferts de fonds initiés en 2021, l'Armée a constaté que pour les demandes du 29 septembre et celle du 20 octobre, l'argumentaire « préempter en 2021 des besoins exprimés dans le cadre des propositions budgétaires 2022, afin de soulager le budget 2022 » n'était pas adéquat.

La seule explication valable pour cette mauvaise formulation est que, basé sur la première demande de transfert de fonds du 21 mai, pour les demandes du 29 septembre et du 29 octobre, le Chef Budget / Finance de l'Armée a omis de rayer le paragraphe relatif à préempter en 2021 des besoins exprimés pour 2022. En effet ces derniers transferts ont couvert des besoins survenus au cours de l'année.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°270690
Responsable: Sousa Cristel
Auteur: Etgen Fernand

Envoyé au service Expédition le 17/02/2022 à 09h53

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire - question concernant des transferts de crédits effectués par la Direction de la Défense

Destinataires

Service central de législation (Secrétariat procédure), Ministères et Administrations
Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)
BAUSCH François, Ministre de la Défense



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Cristel Sousa
Service des Commissions
Tél.: + (352) 466 966-334
Courriel: csousa@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le
Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Monsieur François Bausch
Ministre de la Défense
6, Rue de l'ancien Athénée
L-1144 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2022

Concerne: Transferts de crédit effectués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Défense

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 7 février 2022, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen des transferts de crédits opérés par différents ministères au cours des derniers mois et portant notamment sur le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021.

La Commission a notamment constaté, à plusieurs reprises, que certains transferts de crédit réalisés par le ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Défense, étaient motivés par un « besoin de matériel supplémentaire, proposé dans le cadre des propositions budgétaires 2022 mais dont l'acquisition sera avancée sur l'exercice 2021 en raison du surplus de fonds non utilisés sur l'article budgétaire [xx.x.xx.xxx] afin de soulager le besoin en budget 2022 ».

Ce constat de la Commission se rapporte notamment aux opérations suivantes :

- Article sous-estimé : 01.6.12.020 (Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses), montant du transfert : 170 000 euros ;
- Article sous-estimé : 01.6.12.360 (Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation), montant du transfert : 94 000 euros ;
- Article sous-estimé : 31.6.74.040 (Acquisition d'équipements spéciaux), montant du transfert : 195 000 euros ;
- Article sous-estimé : 31.6.74.320 (Equipeement de casernement et équipement divers), montant du transfert : 237 000 euros.

Les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire souhaiteraient avoir des informations complémentaires concernant la pratique récurrente de la Direction de la Défense consistant à utiliser des surplus de fonds non utilisés dans le but de soulager le besoin en budget pour l'année subséquente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop and a vertical stroke intersecting it near the right end.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°263766

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre de la Défense

Envoyé au service Expédition le 21/10/2021 à 09h24

Ministre de la Défense : Transferts d'articles budgétaires

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



Luxembourg, le 14 OCT. 2021

Référence: DEF-2021-000880

Le Ministre de la Défense,



Vu l'article 18 (2) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 01.6.12.020 (Frais d'exploitation des véhicules automoteurs) s'avère insuffisant et doit être majoré de 170.000.- EUR vu le besoin de matériel supplémentaire, proposé dans le cadre des propositions budgétaires 2022 mais dont l'acquisition sera avancée sur l'exercice 2021 en raison du surplus de fonds non utilisés sur l'article budgétaire 01.6.12.304 afin de soulager le besoin en budget 2022 ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 01.6.12.190 (Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.) s'avère insuffisant et doit être majoré de 248.000.- EUR afin de couvrir les dépenses supplémentaires pour formations et cours à l'étranger ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 01.6.12.270 (Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.) s'avère insuffisant et doit être majoré de 34.000.- EUR afin de couvrir les frais générés par les travaux de débroussaillage autour des merlons du dépôt de munitions au Waldhof ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 01.6.12.360 (Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.) s'avère insuffisant et doit être majoré de 94.000.- EUR vu le besoin de matériel supplémentaire, proposé dans le cadre des propositions budgétaires 2022 mais dont l'acquisition sera avancée sur l'exercice 2021 en raison du surplus de fonds non utilisés sur l'article budgétaire 01.6.12.304 afin de soulager le besoin en budget 2022 ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 31.6.74.040 (Acquisition d'équipements spéciaux) s'avère insuffisant et doit être majoré de 195.000.- EUR vu le besoin de matériel supplémentaire, proposé dans le cadre des propositions budgétaires 2022 mais dont l'acquisition sera avancée sur l'exercice 2021 en raison du surplus de fonds non utilisés sur l'article budgétaire 01.6.12.304 afin de soulager le besoin en budget 2022 ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 31.6.74.050 (Acquisition d'équipements informatiques) s'avère insuffisant et doit être majoré de 70.000.- EUR afin de couvrir les frais générés par le remplacement de 6 modems dans la station d'ancrage WGS permettant d'assurer une liaison satellitaire cryptée entre le Centre militaire et la mission eFP à Rukla en Lituanie ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 31.6.74.320 (Equipement de casernement et équipement divers) s'avère insuffisant et doit être majoré de 237.000.- EUR vu le besoin de matériel supplémentaire, proposé dans le cadre des propositions budgétaires 2022 mais dont l'acquisition sera avancée sur l'exercice 2021 en raison du surplus de fonds non utilisés sur l'article budgétaire 01.6.12.304 afin de soulager le besoin en budget 2022 ;

Considérant que le crédit inscrit à l'article 01.6.12.304 (Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi) ne sera dépensé que partiellement, vu que le montant de 1.400.000 EUR, planifié pour frais de gardiennage du dépôt de munitions au Waldhof, ne sera pas sollicité du fait que l'intention de charger la société WSA avec le gardiennage d'un site militaire n'est juridiquement pas réalisable ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Une somme de 170.000.- (cent soixante-dix mille) EUR est transférée de l'article 01.6.12.304 (Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi) du budget des dépenses de l'exercice 2021 vers l'article 01.6.12.020 (Frais d'exploitation des véhicules automoteurs) du budget des dépenses de l'exercice 2021. Le relevé exposant le détail du montant à transférer est annexé au présent arrêté.

Art. 2. Une somme de 248.000.- (deux cent quarante-huit mille) EUR est transférée de l'article 01.6.12.304 (Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi) du budget des dépenses de l'exercice 2021 vers l'article 01.6.12.190 (Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.) du budget des dépenses de l'exercice 2021.

Art. 3. Une somme de 34.000.- (trente-quatre mille) EUR est transférée de l'article 01.6.12.304 (Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi) du budget des dépenses de l'exercice 2021 vers l'article 01.6.12.270 (Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.) du budget des dépenses de l'exercice 2021.

Art. 4. Une somme de 94.000.- (quatre-vingt-quatorze mille) EUR est transférée de l'article 01.6.12.304 (Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi) du budget des dépenses de l'exercice 2021 vers l'article 01.6.12.360 (Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.) du budget des dépenses de l'exercice 2021. Le relevé exposant le détail du montant à transférer est annexé au présent arrêté.

Art. 5. Une somme de 195.000.- (cent quatre-vingt-quinze mille) EUR est transférée de l'article 01.6.12.304 (Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi) du budget des dépenses de l'exercice 2021 vers l'article 31.6.74.040 (Acquisition d'équipements spéciaux) du budget des dépenses de l'exercice 2021. Le relevé exposant le détail du montant à transférer est annexé au présent arrêté.

Art. 6. Une somme de 70.000.- (soixante-dix mille) EUR est transférée de l'article 01.6.12.304 (Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi) du budget des dépenses de l'exercice 2021 vers l'article 31.6.74.050 (Acquisition d'équipements informatiques) du budget des dépenses de l'exercice 2021.

Art. 7. Une somme de 237.000.- (deux cent trente-sept mille) EUR est transférée de l'article 01.6.12.304 (Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi) du budget des dépenses de l'exercice 2021 vers l'article 31.6.74.320 (Equipeement de casernement et équipement divers) du budget des dépenses de l'exercice 2021. Le relevé exposant le détail du montant à transférer est annexé au présent arrêté.

Art. 8. Par suite de ces transferts, le crédit inscrit à l'article 01.6.12.304 est ramené à $(5.324.000 - 190.000 - 70.000 - 170.000 - 248.000 - 34.000 - 94.000 - 195.000 - 70.000 - 237.000) = 4.016.000.-$ (quatre millions seize mille) EUR, celui inscrit à l'article 01.6.12.020 est porté à $(2.633.000 + 170.000) = 2.803.000.-$ (deux millions huit cent trois mille) EUR, celui inscrit à l'article 01.6.12.190 est porté à $(1.196.000 + 248.000) = 1.444.000.-$ (un million quatre cent quarante-quatre

mille) EUR, celui inscrit à l'article 01.6.12.270 est porté à $(1.790.000 + 34.000) = 1.824.000.-$ (un million huit cent vingt-quatre mille) EUR, celui inscrit à l'article 01.6.12.360 est porté à $(390.000 + 94.000) = 484.000.-$ (quatre cent quatre-vingt-quatre mille) EUR, celui inscrit à l'article 31.6.74.040 est porté à $(374.000 + 200.000 + 195.000) = 769.000.-$ (sept cent soixante-neuf mille) EUR, celui inscrit à l'article 31.6.74.050 est porté à $(288.000 + 30.000 + 70.000) = 388.000.-$ (trois cent quatre-vingt-huit mille) EUR, et celui inscrit à l'article 31.6.74.320 est porté à $(232.000 + 80.000 + 237.000) = 549.000.-$ (cinq cent quarante-neuf mille) EUR,

Art. 9. Le présent arrêté sera adressé pour information à Monsieur le Ministre des Finances, à Monsieur le Président de la Chambre des Députés, à Monsieur le Président de la Cour des Comptes, à Monsieur le Directeur de l'Inspection Générale des Finances, à Monsieur le Directeur du Contrôle Financier, à la Trésorerie de l'Etat et sera conservé à la Direction de la Défense aux fins d'archivage.



François Bausch
Ministre de la Défense



DIEKIRCH, le 29 SEP. 2021

Caserne Grand-Duc Jean

B.P. 166

L-9202 DIEKIRCH

☎ : (+352) 26 809-1

email : Secretariat@armee.etat.lu

Ref No : AL/DBF/2525/21
 Class No : 805.1
 En charge: georges.eiden@armee.etat.lu

Objet : **Demande pour 6 transferts de crédits pour l'exercice budgétaire 2021**

Le Général S. THULL
 Chef d'Etat-Major de l'Armée

à

Monsieur le Ministre de la Défense

Monsieur le Ministre,

MAE - Direction de la Défense		
Entrée: 30 SEP. 2021		
BUD	DEF-2021000	880

Par la présente, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser les transferts de crédits suivants au budget des dépenses de l'exercice 2021, à savoir :

de l'article 01.6.12.304	vers l'article 01.6.12.020	Montant : 170.000 €
	vers l'article 01.6.12.190	Montant : 248.000 €
	vers l'article 01.6.12.270	Montant : 34.000 €
	vers l'article 01.6.12.360	Montant : 94.000 €
	vers l'article 31.6.74.040	Montant : 195.000 €
	vers l'article 31.6.74.050	Montant : 70.000 €
	vers l'article 31.6.74.320	Montant : 237.000 €
	Total :	1.048.000 €

et cela conformément aux dérogations sur la comptabilité de l'Etat du chapitre 5, art. 26 de la loi du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021, stipulant que :

Par dérogation à l'article 18, paragraphe 2, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les transferts de crédits d'un article à l'autre dans la même section peuvent être opérés au cours de l'année 2021 sans l'autorisation du ministre ayant le Budget dans ses attributions

Motif de la moins-value de crédit à l'article 01.6.12.304 « Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi »

La moins-value résulte du fait que le montant de 1.400.000 € planifié pour frais de gardiennage du dépôt de munitions au Waldhof ne sont pas sollicités, car l'intention d'employer des gardiens civils avec armes sur un site militaire de l'Armée a échoué pour des raisons administratives et juridiques.

Motif du dépassement de crédits à l'article 01.6.12.020 « Frais d'exploitation des véhicules automoteurs »

Des fonds supplémentaires de **170.000 €** sont nécessaires afin de couvrir les besoins suivants :

Objet	Montant
Outillages et articles d'entretien divers pour véhicules	168 000 €
Acquisition de 2 appareils " Spurmessgerät " pour PRV Dingo	1 000 €
Acquisition de 2 sets de clés dynamométriques	1 000 €
Art. Budg. 12020	170 000 €

Motif du dépassement de crédits à l'article 01.6.12.190 « Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses »

Actuellement, un montant de 13.000 € non engagé est encore disponible sur cet article budgétaire, or des fonds supplémentaires de **248.000 €** sont nécessaires afin de couvrir des dépenses supplémentaires pour formations et cours à l'étranger.

Motif du dépassement de crédits à l'article 01.6.12.270 « Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses »

Des fonds supplémentaires de **34.000 €** sont nécessaires afin de couvrir les frais générés par de travaux de débroussaillage autour des merlons du dépôt d emunitions au Waldhof.

Motif du dépassement de crédits à l'article 01.6.12.360 « Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation »

Des fonds supplémentaires de **94.000 €** sont nécessaires afin de couvrir les besoins suivants :

Objet	Montant
Modification Lean-Lift pour montage de détecteurs de fumée	2 500 €
Acquisition de 150 blocs en caoutchouc REGUPOL pour absorber des balles	7 500 €
Acquisition matériel électrique divers	3 000 €
Acquisition équipements et réparations d'articles de casernement divers	18 000 €
Acquisition 2 chariots grillage mobile pour décharge (Valorlux) - SecCuis	1 200 €
Acquisition 1 testeur d'huiles - SecCuis	600 €
Acquisition 1 machine à laver - SecMaint	600 €
Acquisition 1 Sèche linge - SecMaint	600 €
Besoins estimé pour garantir le fonctionnement quotidien jusqu'à la fin de l'année 2021	60 000 €
Art. Budg. 12360	94 000 €

Motif du dépassement de crédits à l'article 31.6.74.040 « Acquisition d'équipements spéciaux »

Actuellement, un montant de 37.000 € non engagé est encore disponible sur cet article budgétaire, or des fonds supplémentaires de **195.000 €** sont nécessaires afin de couvrir les besoins suivants :

Objet	Montant
Acquisition système de localisation Totmann ATE GENIUS pour travailleur isolé	11 000 €
Acquisition 1 set de sauvetage à la corde	6 000 €
Acquisition 2 servantes pour Atel SRTUAS	14 000 €
Acquisition 4 machines à coudre pour sacs à sève (FISCHBEIN)	6 000 €
Acquisition 1 machine EMW Schweissanlage	10 000 €
Acquisition 1 "Stationärer Kreutztisch" (AtelVeh)	3 000 €
Acquisition 4 gyrophares SCANIA (eFP) pour AtelVeh	15 000 €
Remplacement 1 Wagensystem Bremsprüfstand - AtelVeh	11 000 €
Acquisition 1 monte charge avec accessoires	3 000 €
Acquisition 1 Plattensäge EPPER - SecEntr	40 000 €
Acquisition 2 plaques tournantes 2x4500kg - SecMaint	5 400 €
Acquisition 2 plaques glissantes arrière - SecMaint	7 000 €
Acquisition 2 clés dynamométriques 40X200 NM - SecMaint	2 000 €
Acquisition 2 clés dynamométriques 10-60 NM - SecMaint	2 000 €
Acquisition 2 éclairages de travail Apollo LED2 - SecMaint	6 000 €
Acquisition 6 Abwassertauchpumpen ATP10L 230V - CBRN	14 300 €
Acquisition 1 set pour réparations plastiques - AtelVeh	2 300 €
Acquisition casques Ops-Core - SvLog	74 000 €
Art. Budg. 74040	232 000 €

Motif du dépassement de crédits à l'article 31.6.74.050 « Acquisition d'équipements informatiques »

Actuellement, un montant de 7.000 € non engagé est encore disponible sur cet article budgétaire or des fonds supplémentaires de **70.000 €** sont nécessaires afin de couvrir les frais générés par le remplacement de 6 modems dans la station d'ancrage WGS permettant d'assurer une liaison satellitaire cryptée entre le Centre militaire et la mission eFP à Rukla en Lituanie.

Motif du dépassement de crédits à l'article 31.6.74.320 « Equipement de casernement et équipements divers »

Actuellement, un montant de 3.000 € non engagé est encore disponible sur cet article budgétaire, or des fonds supplémentaires de **237.000 €** sont nécessaires afin de couvrir les besoins suivants :

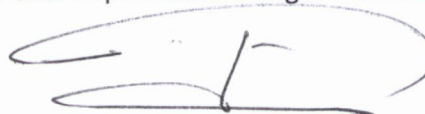
Objet	Montant
Acquisition de 10 armoires pour produits dangereux	50 000 €
Acquisition 1 plateforme sur mesure antistatique pour cabine de peinture	5 900 €
Acquisition 1 échaffaudage mobile à base pliante antistatique pour cabine peinture	4 000 €
Acquisition 1 Thermomix - SecCuis	1 500 €
Acquisition 1 chariot chauffé - SecCuis	5 500 €
Acquisition 1 chariot refroidi - SecCuis	8 600 €
Acquisition 1 Teigausrollmaschine - SecCuis	1 900 €
Remplacement 1 Schnellkochkessel - SecCuis	14 000 €
Remplacement 1 poêle cuisine - SecCuis	19 000 €
Acquisition 2 chariots et caisses de transport - SecRavCI I	5 400 €
Acquisition mobilier secrétariat - SvSan	8 200 €
Acquisition SRTUAS 1 Armoire sécurisée ESD (BOTT cubio)	7 800 €
Acquisition SRTUAS 1 Armoire pour stockage de produits dangereux	4 800 €
Acquisition 1 Armoire sécurisée ESD (BOTT cubio) - Sec TROE	5 300 €
Acquisition 3 caisses de transport avec support monte téléviseur max. 75" - Atel AROE	12 000 €

Aménagement du mobilier au Magasin AtelVeh	49 000 €
Acquisition 1 porte courissante TROE - SecEntr	6 600 €
Acquisition 4 armoires sécurisées à 10 casiers pour garde CM et ASPWh	25 000 €
Acquisition 1 balayeuse de sol sur accu PRO STIHL KGA770 et accessoires - SEDAL	1 500 €
Acquisition 1 autolaveuse KAERCHER BD 43/25 C Bp Pack pour Pav 24 - SecEntr	4 000 €
Art. Budg. 74320	240 000 €

D'une manière générale, les besoins exprimés ci-dessus s'expliquent par le fait :

- certains n'avaient pas été identifiés en 2020 dans le cadre des propositions budgétaires, mais surgissaient comme nécessaires au cours de l'année 2021,
- d'autres avaient été exprimés dans un premier temps dans le cadre des propositions budgétaires 2022, mais vu le surplus de fonds disponible sur l'article budgétaire 12.304, une préemption d'achat est envisagée afin de soulager le budget 2022.

Pour le Chef-d'Etat-Major de l'Armée
Le Chef Département Budget et Finances



G. EIDEN
Lieutenant-Colonel



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°274574

Responsable: Sousa Cristel

Auteur: Ministère de la Sécurité intérieure

Envoyé au service Expédition le 27/04/2022 à 11h46

En vue de la réunion COMEXBU du 2/5 à 14h - Transferts de crédit - Prise de position Sécurité Intérieure (point 4.)

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°270684
Responsable: Sousa Cristel
Auteur: Etgen Fernand

Envoyé au service Expédition le 17/02/2022 à 09h40

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire - question concernant un transfert de crédit effectué par le ministère de la Sécurité intérieure

Destinataires

Service central de législation (Secrétariat procédure), Ministères et Administrations
Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)
KOX Henri, Ministre de la Sécurité intérieure



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Cristel Sousa
Service des Commissions
Tél.: + (352) 466 966-334
Courriel: csousa@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le
Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Monsieur Henri Kox
Ministre de la Sécurité intérieure
B.P. 219
L-2012 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2022

Concerne: Transfert de crédit effectué par le Ministère de la Sécurité intérieure

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 7 février 2022, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen des transferts de crédits opérés par différents ministères au cours des derniers mois et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021.

Parmi ces opérations, le transfert suivant a particulièrement attiré l'attention de la commission parlementaire :

Ministère de la Sécurité intérieure :

Article sous-estimé : 06.1.12.070

Somme : 220.000,00 €

Motif : Besoins supplémentaires en licences

La commission souhaite avoir un complément d'informations sur cette dépense.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°274013

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre aux Relations avec le Parlement

Envoyé au service Expédition le 14/04/2022 à 09h48

Explications supplémentaires concernant un transfert de crédits d'un montant de 220.000.- euros vers l'article 06.1.12.070

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 AVR. 2022.

Personne en charge du dossier :
Pascal Thill
☎ 247 - 82955

SCL : TP - 640 / nb

Objet : Examen par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire d'un transfert de crédit opéré pour le compte de la Police grand-ducale.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 16 février 2022, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe les explications complémentaires fournies par la Direction Générale de la Police concernant un transfert de crédits effectué pour le compte de la Police grand-ducale et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Lex Delles
Ministre



Direction Générale



A
Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure
à
Luxembourg

N. réf. : 2021/38122

V. réf. : MSI 2022/265-01/MSR

Luxembourg, le 25 mars 2022

Objet : Explications supplémentaires concernant un transfert de crédits d'un montant de 220.000.- euros vers l'article 06.1.12.070

Monsieur le Ministre,

Je me réfère à la lettre du 16 février 2022 de Monsieur le Président de la Chambre des Députés, relative à l'examen de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire d'un transfert de crédits d'un montant de 220'000 € à partir de l'article 06.1.12.261 « *Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication* » vers l'article 06.1.12.070 « *Location et entretien des équipements informatiques* »

Dû à certains événements non prévisibles lors de la rédaction du budget 2021, la Police grand-ducale fut contrainte de transférer les 220'000 € dont fait objet le transfert à l'origine de la lettre du 16 février 2022 de Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

À la base se trouve le refus officiel en octobre 2020 du Ministère de la Sécurité intérieure de procéder via procédure ouverte européenne en vue de renouveler l'infrastructure centralisée de stockage SAN pour les besoins de la Police grand-ducale à cause du délai tardif du lancement de la procédure envisagée par la Police. La procédure ouverte fut reportée en 2021 et a généré des dépenses non planifiées au niveau de l'article budgétaire 06.1.12.070. En effet, dû à l'acquisition reportée vers 2021 du nouveau système SAN, la Police grand-ducale a dû prolonger la maintenance de l'ancien système de stockage de 6 mois ce qui a engendré des frais de 69'564.16 €.

Instauration d'urgence d'un journal de bord digital afin de respecter les prescriptions en matière de protection des données.

L'application financière PGDFIN du Service des Ressources Financières auprès de la Direction des Finances (DFI), axée sur le module comptabilité, est en production depuis le 1^{er} janvier 2018. L'application IPVS pour la gestion des processus du Service Indemnités, Primes et Voyages de Service au sein de la DFI, permettant actuellement la gestion des feuilles de route, est en production depuis le 24 juin 2019. Ces deux applications partagent un socle commun PGDFIN-IPVS mais adressent des problématiques distinctes.

Des données personnelles des membres de la Police sont stockées dans l'application PGDFIN-IPVS (Matricule, IBAN, salaire, adresse personnelle, etc.). Les utilisateurs de l'application peuvent donc accéder à ces informations. Pour être en conformité avec le RGPD, il faut pouvoir tracer les différents accès effectués sur ces données.

Il existe dorénavant un moteur de journalisation, utilisé pour le moment pour tracer les accès au fichier central, ainsi qu'une interface de consultation disponible pour le DPO et permettant d'effectuer des contrôles quant aux accès et consultation à diverses données.

L'objectif du projet qui fait l'objet de la présente offre est d'enrichir cette base existante avec les données de journalisation PGDFIN-IPVS, afin de faciliter la mission du DPO et de s'assurer de la compliance de PGDFIN-IPVS en termes de traçage des accès aux données personnelles.

Cette intervention a coûté 58'675 € et ne fut pas planifiée pour l'exercice budgétaire 2021.

Acquisition d'un outil de déploiements de projets informatiques.

La tendance dans le monde informatique est d'utiliser des « containers ». Ce sont des machines virtuelles qui contiennent des composants d'applications. Pour se départir du monolithisme des anciennes applications, les composants sont déployés dans différents « containers ». Pour diminuer le risque de pannes et d'interférences nous avons mis en place plusieurs environnements : Production, Pré-Production, Test et Formation. Ceci augmente de manière substantielle le nombre de « containers » à installer et maintenir. Pour contenir l'accroissement en ressources humaines requises pour en faire l'exploitation, il faut mettre en œuvre un outil d'orchestration « containers ». En concertation avec le DCSP-STIC, nous nous sommes tournés vers OpenShift de la société Red Hat qui offre ces fonctionnalités.

Le besoin est devenu plus pressant avec le développement du nouveau Fichier Central. Lors de la rédaction du budget, nous ne mentionnions que les projets pour lesquels il existe une chance réaliste de les implémenter; le principal frein étant les ressources humaines. Or, en juillet 2021, nous avons finalement pu profiter d'un renfort DevOPS qui pouvait démarrer la mise en œuvre et nous avons profité de la possibilité du transfert d'article pour faire une souscription OpenShift et avoir un support de mise en place. Non seulement le Fichier Central en profitera, mais également de nombreuses nouvelles applications dans le projet Single Sign-On avec KeyCloak de la DCSP-STIC

Autres imprévus de petite envergure

Lors de l'exercice budgétaire, certains autres imprévus de moindre envergure ont dû être réalisées.

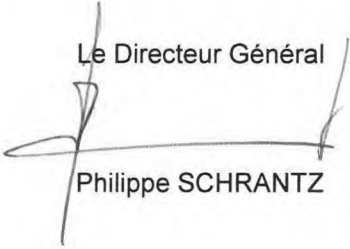
- Entreprise application Monitor 13'455 €
- Oracle consultance 10'000 €

En résumé :

En considérant tous les imprévus de l'exercice budgétaire 2021, on arrive à un total de 213'493 €. La Police grand-ducale a transféré un total de 220'000 afin de disposer d'une petite réserve jusqu'à la fin de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Directeur Général



Philippe SCHRANTZ



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°265286

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre de la Sécurité intérieure

Envoyé au service Expédition le 19/11/2021 à 10h13

Ministre de la Sécurité intérieure : Transfert d'un article budgétaire (06.1.12.261 - 06.1.12.070)

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure



Luxembourg, le 17 NOV. 2021

N. Réf. : MSI 2021/1092-01/MSR

MSI 2021/1177-01/MSR

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Vu l'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat ;

Vu l'article 26 de la loi du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 ;

Considérant que les crédits inscrits à l'article 06.1.11.120 (Gratification croix de service – crédit non limitatif) du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 sont insuffisants suite à certains changements au niveau du personnel tels que la reprise de service de fonctionnaires en congé prolongé et l'annulation de suspensions ;

Considérant que la Police grand-ducale avait chargé la société LuxConnect S.A., par voie de la procédure négociée, de l'optimisation de son infrastructure téléphonique et réseautique afin d'améliorer et de perfectionner les interconnexions en fibres optiques brutes/noires suite à l'augmentation des flux de données transmis à travers le réseau informatique et que, due à la situation actuelle de la crise sanitaire mondiale, une partie du projet n'a pas pu être réalisée à cause de maintes impasses et délais de livraison ;

Considérant que les fonds non investis dans le cadre de ce projet sur l'article 06.1.12.261 (Frais d'exploitation et frais administratifs : frais de communication – crédit sans distinction d'exercice) du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 pourront être transférés vers l'article 06.1.12.070 (Location et entretien des équipements informatiques – crédit sans distinction d'exercice) du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 afin de répondre aux besoins supplémentaires en licences et vers l'article 06.1.11.120 afin de pouvoir procéder au paiement des indemnités prévues ;

Arrête :

Article 1^{er}. - La somme de 220.000.- € (deux cent vingt mille) est transférée de l'article 06.1.12.261 du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 à l'article 06.1.12.070 du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021.

La somme de 4.980.- € (quatre mille neuf cent quatre-vingt) est transférée de l'article 06.1.12.261 du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 à l'article 06.1.11.120 du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021.

Article 2.- Par suite de ce transfert, le crédit de l'article **06.1.12.261** est ramené à **5.168.000 (- 122.000) - 220.000 - 4.980 = 4.821.020.- €** ;

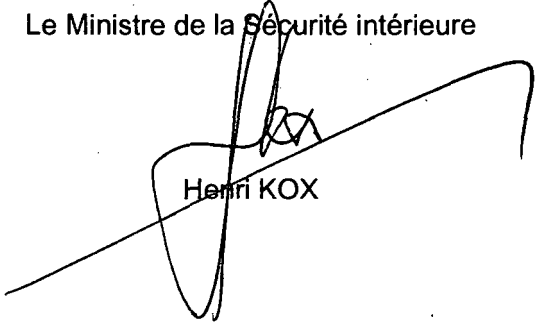
Le budget des engagements de l'article **06.1.12.070** est porté à **3.539.000 (+ 5.467.416) + 220.000 = 9.226.416.- €**. Le budget des paiements est porté à **3.539.000 + 220.000 = 3.759.000.-€**.

Le crédit de l'article **06.1.11.120** est porté à **165.141.000 (+ 5.000) + 4.980 = 175.121.- €**.

Article 3.- Le présent arrêté a été transmis à Monsieur le Contrôleur financier du Ministère de la Sécurité intérieure aux fins d'autorisation.

Ampliation en sera transmise pour information à la Cour des comptes, au Ministère des Finances, à l'Inspection générale des Finances, au Service de la Trésorerie de l'Etat, à Monsieur le Président de la Chambre des Députés et à Monsieur le Directeur général de la Police.

Le Ministre de la Sécurité intérieure



Henri KOX